AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE POUR LES ETUDIANTS MINEURS A L'ATTENTION DU POLE SANTE



Je, soussigné(e)
Père, Mère, Tuteur légal de l'étudiant(e)
qui est mineur à ce jour (n'a pas encore 18 ans) et dont la date de naissance est le
→ Autorise le pôle Santé ou l'administration de l'Université de Technologie de Troyes à prendre, le cas échéant, toutes les mesures utiles pour assurer à mon enfant des soins médicaux incluant (mais pas limité) des examens diagnostics, une recherche de tuberculose, la vérification et/ou l'administration de vaccin et tout autre traitement médical ou intervention chirurgicale d'urgence pouvant s'avérer nécessaire.
→ Je comprends qu'au jour de ses 18 ans, cette autorisation n'est plus nécessaire
⇒ En signant, je reconnais avoir lu et compris ce consentement.
Toute question par rapport à cette autorisation peut être posée avant la signature en contactant le service santé de l'UTT au 03.25.71.76.96
Fait à Le
Signature :
Autorisation Parentale à participer au Week-end d'intégration
La participation au Week-End d'Intégration n'est pas obligatoire, mais cette autorisation est obligatoire en cas de participation d'un mineur.
Obligatoire pour les mineurs (personnes nées après le 02/09/2004 inclus) Je soussigné(e) M./Mme. : Agissant en qualité de : Père / Mère / Autre (à préciser) : Domicilié au Téléphone : Adresse email :
Adresse email :
J'autorise mon enfant A participer au week-end d'intégration de l'UTT ayant lieu du 2 au 4 septembre 2022. J'autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. Date :